

LA LETTRE DU



SNUipp 67 infos Lettre N° 75 du 11/12/2009

Merci de diffuser largement cette "Lettre" afin d'informer l'ensemble de vos collègues.

POUR NE PAS RESTER ISOLE(E)...

- parce que collectivement nous sommes plus forts.
- pour être mieux informé(e) et défendu(e).
- avec la déduction fiscale, cela me revient à peine à 4 euros par mois !

... sans attendre ... → [Je me syndique au SNUipp67...](#)

Informations départementales

CAPD « Promos »: barèmes (indicatifs) des derniers promus.

La CAPD du 17 décembre approche à grands pas ! Nous sommes en possession des documents de travail de l'IA.

Les élu(e)s du SNUipp67 ont commencé leur travail de vérification et de suivi des dossiers des enseignants.

Pour connaître les barèmes et le nombre de promus de la CAPD du 17 décembre à chaque échelon il suffit de cliquer : [ICI](#).

Même si le délai est court, il est encore possible de nous faire parvenir la **fiche de suivi syndical** que vous trouverez... [ICI](#).

Temps partiel : groupe de travail à l'IA jeudi 10 Décembre 2009

Un groupe de travail s'est réuni à l'Inspection concernant les modalités d'attribution de temps partiel.

- Le département sera à nouveau largement excédentaire l'année prochaine : en plus des temps partiels de droits, les temps partiels sur autorisation seront largement accordés. Petit rappel : ils sont tous accordés pour l'année scolaire entière et sauf graves difficultés financières, vous ne pouvez pas anticiper une reprise ! Contrairement à ce qui est indiqué sur les arrêtés, il n'y a pas de tacite reconduction et les demandes sont à renouveler tous les ans.

- Temps partiels de droit : les difficultés d'organisation et les contraintes budgétaires liées à la LOLF font que le 80 % (payé 85,7% !) ne sera pas accordé ... sauf s'il est annualisé.

Cette quotité étant inscrite dans le droit, l'administration ne peut la refuser pour un temps partiel de droit ... mais peut vous contraindre dans sa modalité ! Ce que nous dénonçons.

Le temps partiel de droit peut être demandé à n'importe quel moment de l'année (demande à faire 2 mois avant) donc si vous souhaitez le faire suivre votre congé de maternité et/ou parental, inutile d'en faire la demande prématurément.

- Temps partiel sur autorisation : les critères d'attribution (surtout pour raisons familiales) sont assouplis pour cette année et, à la demande du SNUipp67, l'IA étudiera toutes les demandes particulières motivées (formation personnelle, projet de vie, reconversion envisagée ...)

- Certains postes ne sont toujours pas compatibles avec le temps partiel et il peut vous être demandé de passer au mouvement.

La circulaire sera envoyée d'ici la fin du mois de Décembre, voire début Janvier 2010. La volonté de l'IA est de stabiliser les temps partiels en les accordant suffisamment tôt afin qu'ils ne viennent pas perturber le mouvement.

Nous diffuserons la circulaire dans cette lettre dès sa parution.

15 Décembre : Journée d'action unitaire contre le projet de réforme de la formation des enseignants

Le 15 décembre : Actions unitaires contre le projet gouvernemental qui « déforme » les enseignants, fragilise les IUFM et précarise le Service Public d'Éducation.

La FSU 67, dans le cadre de l'appel unitaire appelle l'ensemble des collègues, de la maternelle à l'université, à participer aux initiatives suivantes dans le département du Bas-Rhin :

IUFM de la Meinau à STRASBOURG

141 avenue de Colmar - TRAM : Krimmeri-Stade de la Meinau

Assemblée générale. Amphi rez-de-chaussée à 12h00 : débat avec les syndicats d'enseignants, d'étudiants et de lycéens, la FCPE, les étudiants de l'IUFM et de l'université, les formateurs et personnels de l'IUFM...

« NON au projet de formation des enseignants, OUI à une formation de qualité ! »

Rassemblement devant l'IUFM à 17h pour une chaîne humaine autour de l'IUFM à 17H17 munis de flambeaux ou torches lumineuses.

Appel de la FSU, du SGEN, de l'UNSA, SUD éducation, CGT éducation, SUD étudiants, UNEF, CSL.

Evaluations CM2 : en 2010 ...quelles consignes syndicales ?

Le SNUipp67 consulte les collègues du Bas-Rhin concernant les futures évaluations nationales de CM2 (en janvier 2010).

Quelles peuvent être, selon vous, les modalités d'action pour obliger le ministère à revoir les dispositifs ?
Quelle consigne syndicale êtes-vous prêts à suivre et diffuser autour de vous ?

En 2008/2009

Le SNUipp a largement dénoncé le nouveau protocole mis en place l'année dernière. Pour rappel, les consignes étaient les suivantes :

- ne pas faire passer les d'exercices correspondant à des notions non étudiées depuis le début de l'année,
- ne rendre compte que de des seuls résultats des évaluations aux élèves et aux parents de la classe concernée,
- ne pas utiliser le logiciel ministériel de transmission et ne transmettre que les résultats « anonymés » des exercices effectivement passés (cette dernière, consigne unitaire en 2008-2009, avait été suivie à 30%, ce qui n'est pas négligeable, le ministère lui-même a annoncé que les résultats n'étaient que partiels).

Et cette année, en 2009/2010 ?

La passation des évaluations nationales CM2 se déroulera au mois de janvier.

Nos critiques et nos revendications restent les mêmes :

- dissocier clairement évaluations bilan et diagnostiques,
- mettre à disposition des enseignants un outil permettant d'évaluer les progrès des élèves et les obstacles à leurs apprentissages (pour une remédiation, si nécessaire avec le RASED),
- ne pas mettre en concurrence les écoles ni évaluer les enseignants par les performances.

Même si modifications apportées il y a, elles ne peuvent être jugées significatives :

- changement du codage (possibilité de codage en 0, 1 ou 9),
- annulation de deux items ne correspondant qu'à des compétences de fin de CM2 (plus-que-parfait et division par un décimal)

Prenez quelques secondes pour répondre à notre sondage en ligne pour savoir quelles consignes syndicales vous souhaitez voir mises en œuvre. Plus les réponses seront nombreuses et plus le « mot d'ordre » syndical sera légitime !

Pour répondre il vous suffit de cliquer [ICI](#)

Informations nationales

15 décembre : journée nationale unitaire contre la mastérisation à l'IUFM

Parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend, dans le [communiqué du 1^{er} décembre](#), les organisations suivantes (UNEF, FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, Fédération UNSA Education, UNSA-SE, Sup Recherche UNSA, SGEN CFTD, FERC Sup CGT, CGT Educ' Action, FCPE, UNL, FIDL) appellent à une journée nationale de mobilisation mardi 15 décembre dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (notamment dans les IUFM) pouvant se traduire par des initiatives de grèves, des rassemblements, des assemblées générales de débat, des manifestations, afin de dénoncer le projet régressif du gouvernement pour la formation des enseignants et d'exiger une réforme répondant aux besoins du système éducatif, permettant une vraie formation professionnelle et garantissant une réelle élévation de la formation des futurs enseignants conforme aux attentes de la société.

Conseillers Pédagogiques : lettre unitaire au Ministre Luc Chatel

Envoyée le 25 Novembre et signée par les syndicats (SNUipp-FSU, SGEN-CFTD, SNUDI-FO, SE-UNSA) et l'ANCP.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des conseillers pédagogiques.

Ces personnels, qui travaillent auprès des Inspecteurs de l'Education nationale, sont aujourd'hui concernés par les réformes engagées dans le recrutement et la formation des enseignants.

Formateurs du premier degré, ils demandent que soit précisé le cadre de leurs missions défini à ce jour par une note de service de 1996. Suite à la circulaire sur la mobilité, des questions se posent également au sujet de leur recrutement et de leur affectation. Ils souhaitent enfin que soient examinées une revalorisation de leur fonction ainsi que la question des remboursements de leurs frais de déplacements.

C'est pourquoi nous sollicitons une audience auprès de vos services afin de vous présenter nos propositions et prendre connaissance de l'état de la réflexion du ministère de l'Education nationale à l'égard de ces personnels.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Psychologues 1er degré : Le SNUipp reçu en audience le 25 novembre

A sa demande, le SNUipp a été reçu le 25 novembre au ministère, par M. ALLAL et M. LUGNIER, conseillers au cabinet du ministre, sur la question de l'avenir et du recrutement des psychologues du premier degré. Rencontré le 12 novembre 2008 sur le même sujet, le ministère n'avait pas, depuis, apporté de réponse.

Pour le SNUipp, le processus actuel de réforme de la formation des enseignants (masterisation) amène à interroger le recrutement et la formation des psychologues des écoles. Comment envisager de maintenir un vivier de recrutement si 9 ou 10 ans d'étude sont désormais nécessaires ?

Lire [le compte-rendu de cette audience](#).

Recours « trop perçu » et acte créateur de droit pour les enseignants.

De nombreux collègues se voient contraints de rembourser à l'administration des sommes perçues à tort, parfois de nombreuses années après que les versements aient été effectués. Ces trop perçus peuvent parfois être très importants et sont récupérés sur la base de la quotité saisissable.

Or, une jurisprudence maintenant bien établie, tant au niveau des tribunaux administratifs que du Conseil d'état, permet **d'engager systématiquement des recours pour demander l'annulation de ces remboursements.**

L'ensemble de cette problématique relève de ce qui est appelé "acte créateur de droit" : l'administration, en versant à tort une indemnité ou un salaire auquel le fonctionnaire n'a pas droit, crée pourtant un droit à son égard. Si dans un délai de 4 mois qui suivent la prise de décision octroyant un avantage financier à un collègue, l'administration n'est pas revenue sur sa décision, elle ne pourra plus la retirer, c'est-à-dire en demander le remboursement.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à consulter [les documents](#) et modèles de lettres de recours sur notre site. Les modèles peuvent être téléchargés et conservés...on ne sait jamais...ça peut toujours servir !